

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE COCHES
 UNITE
Brigade de
 CODE UNITE 02029 PROCES-VERBAL N° / 19 797 / 1988

R
PROCÈS - VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
Role
gpe maître
 RNS
 N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1/2

OBJET : Signalement d'objets volants non identifiés.
REFERENCE : C.M n° 32.600 DEF/ Gend/O.E/D.O/Rens. du 08 Novembre 1985. *Destinataires*

89307157 / *Date 7/02*

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **M**, Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VOU L'ES) ARTICLE(S) **20 et 75 à 78** du Code de Procédure Pénale,
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
 CE JOUR, **vingt-cinq** Décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit à dix heures trente minutes, nous trouvant au bureau de notre unité se présente monsieur B. Celui-ci vient nous signaler que dans la nuit du mercredi 21 Décembre 1988 il a été le témoin d'un phénomène visuel inhabituel (observation d'objets volants non identifiés). Les faits se sont produits à 00 heure 55 minutes.

A cet effet, nous Gendarme M. entendons :

B, 35 ans, instituteur, demeurant école de, né le, fils de, célibataire, de nationalité Française, qui nous déclare à 10 heures 35 minutes

" " " Dans la nuit du mardi 20 Décembre 1988 au Mercredi 21 Décembre 1988 à 00 heure 53 minutes, j'ai été le témoin d'un phénomène visuel inhabituel. L'observation que j'ai effectuée s'est déroulée du jardin de l'école de (orientation au NORD) pendant une durée de 4 minutes environ.

Lors de mon observation, les conditions atmosphériques étaient les suivantes : ciel clair, aucun brouillard, visibilité excellente et à 2 jours de la pleine lune.

En ce qui concerne le phénomène observé, celui-ci s'est situé au-dessus de l'horizon dans la direction NORD-EST (environ 310°). Tout d'abord, j'ai pu voir un seul point très lumineux (lumière blanche apparentée à celle de l'arc électrique) progressant de façon rectiligne vers le SUD-EST (environ 130°).

Au fur et à mesure de sa progression, j'ai pu constater qu'il était suivi par d'autres points lumineux identiques. Lors de leur passage face à moi et à une distance moins importante, j'ai pu deviner leur forme de façon plus précise grâce à la lueur de la lune : environ une dizaine d'objets ayant l'apparence de cylindres allongés (longueur estimée à celle d'un avion de tourisme mais d'un diamètre moins important). La plus forte luminosité se situait tout autour du tiers avant de chaque objet, l'intensité variait légèrement et ne semblait pas être émise d'un endroit précis.

En ce qui concerne leur position, le premier objet était placé à une certaine distance des suivants, ceux-ci formaient une sorte d'escadre d'une longueur que j'estimerais à environ 300 mètres. Le premier objet était plus lumineux que les autres. Ces objets se suivaient d'une distance d'environ leur longueur, certains côte à côte, sans être très proches mais ils n'apparaissaient pas reliés entre eux.

Leur progression était tout à fait rectiligne et de même vitesse, celle-ci me paraissait peu rapide (similaire à celle d'un avion de tourisme), aucun bruit n'était perceptible.

La personne entendue L'A.P.J
 (a signé au carnet de déclarations)

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES
 DATE DE CLOTURE
 LE 28 Décembre 1988
 VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE
 DESTINATAIRES
 (voir feuillet numéro 2)
 DIRECTION DE LA GENDARMERIE
 COURRIER ARRIVÉ
 000743 B - 3 FEV. 89
 DESTINATAIRE
 1 AUX ARCHIVES
 SIGNATURE(S)
 06 FEV 1989 50 JAN 1989

" " " Leur luminosité s'est affaiblie de façon sensible lors de leur passage au-dessus des environs de l'agglomération de (à l'EST), semblant presque à la verticale de l'intersection de la route de et de la route nationale . - - - - -

Mon observation s'est terminée du fait de l'écran créé par les maisons d'habitation proches du lieu où je me trouvais. - - - - -

C'est tout ce que je peux vous dire sur ce phénomène. - - - - -

Le 25 Décembre 1988 à 11 heures 10 minutes. - - - - -

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
(a signé au carnet de déclarations)

L'A.P.J

DESTINATAIRES :

- 1 : Monsieur le Procureur de la République
à
- 1 : Monsieur le Préfet du Département de la
à
- 2 : Monsieur le Ministre de la Défense,
Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Bureau emploi-renseignements.
- 1 : Monsieur le Général commandant la Région
Aérienne.
- 1 : Aux archives de la Brigade.